

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna (SAB)

3001 Bern / Seilerstrasse 4 / Postfach 7836 / Tel. 031/382 10 10 / Fax 031/382 10 16
Internet <http://www.sab.ch> E-Mail info@sab.ch Postkonto 50-6480



La Chaux-de-Fonds, le 5 juillet 2016

Communiqué de presse du SAB

N° 1117

L'économie des régions de montagne a besoin d'infrastructures performantes

L'économie des régions de montagne a besoin d'infrastructures performantes. C'est pour cela que le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) a soutenu le projet pour le Financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) et s'engage actuellement en faveur du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), tel que discuté aux Chambres fédérales. Concernant le FORTA, le SAB est parvenu à apporter d'importantes modifications, comme le surclassement de 400 km de routes principales en routes nationales. Ainsi, le FORTA tient compte des besoins des populations et de l'économie des régions de montagne, tels que l'arc jurassien.

Une fois par année, le comité du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) se réunit pour une séance de deux jours dans une région de montagne. Cette année, cette rencontre a eu lieu à La Chaux-de-Fonds. A cette occasion, le comité du SAB a notamment pris connaissance des dernières évolutions statistiques relatives aux régions de montagne et rurales, a discuté de l'importance des infrastructures de transport pour ces espaces et a défini les prochains développements du service public.

Bilan de la situation actuelle des régions de montagne

Tous les deux ans, le SAB publie un rapport sur l'évolution des régions de montagne et rurales. Actuellement, selon la nouvelle politique régionale (NPR), la Suisse compte 77 régions. Entre 2011 et 2013, 14 régions ont enregistré une baisse du nombre d'employés à plein temps. Ce sont surtout les régions au cœur

des Alpes ou situées en périphérie qui ont été touchées par ce recul. Par rapport aux secteurs économiques, c'est principalement l'agriculture qui enregistre une perte des places de travail. Pour sa part, l'industrie est plutôt stable, alors que les services continuent à se développer. Ces tendances économiques ont un impact direct sur l'évolution démographique. Entre 2010 et 2015, quatre régions ont connu une baisse démographique. Dans son ensemble, la population montagnarde est en croissance, mais à un rythme plus lent que celui du reste du pays. Malgré ce constat globalement positif, il faut noter une concentration de la population toujours plus importante dans les centres régionaux, tels que La Chaux-de-Fonds ou Delémont. Ce processus de concentration se fait au détriment des petits villages de montagne. Ces derniers sont particulièrement dépendants de places de travail attractives, ainsi que d'infrastructures et d'un service universel performant.

Besoin d'infrastructures de transports performantes

En 2014, le peuple suisse a accepté le nouveau Fonds pour le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) qui se traduira bientôt par le programme de développement stratégique 2030 (PRODES 2030). Grâce à cet instrument, les infrastructures ferroviaires pourront aussi être développées en régions de montagne. Un fonds similaire doit maintenant être introduit pour le financement des routes. C'est le cas avec le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Le projet initial du Conseil fédéral ne répondait pas du tout aux attentes du SAB. Car il était presque exclusivement axé sur le trafic d'agglomération. C'est pour cela que le SAB a fortement œuvré pour l'améliorer. Un point essentiel était l'introduction du surclassement de 400 km de routes principales en routes nationales, au sein du FORTA. Les régions de montagne, tel que l'arc jurassien, pourront donc profiter de cette nouvelle solution. Concrètement, pour les montagnes neuchâteloises, c'est l'axe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - le Locle qui sera classé en route nationale. Le Conseiller d'Etat neuchâtelois Laurent Favre, qui est aussi le vice-président du SAB, a d'ailleurs profité de l'occasion pour remercier chaleureusement le SAB pour le travail accompli dans le cadre du FORTA. Il est probable qu'une votation populaire sur le FORTA aura lieu en 2017. Selon la version actuellement discutée au Parlement fédéral, le SAB va soutenir ce fonds.

Quelle suite à donner au rejet de l'initiative populaire « En faveur du service public » ?

Le 5 juin 2016, le peuple suisse a fortement rejeté l'initiative populaire « En faveur du service public ». Le SAB, qui a joué un rôle majeur lors de la campagne contre cette initiative trompeuse, se félicite de la décision prise par les citoyennes et citoyens. Ce vote démontre clairement que le peuple suisse ne veut pas que l'on mette en danger le service universel. Ce dernier constitue une base indispensable pour l'attractivité du territoire, pour l'économie, ainsi que pour la population. Durant les 20 dernières années, le SAB s'est fortement engagé pour améliorer les dispositions légales relatives au service universel. Ces dispositions doivent continuer à évoluer, en tenant compte des

nouvelles technologiques et des besoins de la clientèle. Suite au rejet de l'initiative populaire « En faveur du service public », le SAB demande, entre autres, que le débit minimal des connexions informatiques passe des 2 Mbit/s actuels, à au moins 8 Mbit/s. Cette requête a fait l'objet d'une motion déposée par le Conseiller national Martin Candinas (PDC/GR), membre du comité du SAB. Par le biais d'un postulat présenté par la Conseillère nationale Viola Amherd (PDC/VS), le SAB demande aussi, que le service universel assuré par la Poste soit plus transparent. Actuellement, le réseau postal doit être accessible en 20 minutes à pied ou en transports publics, pour 90% de la population. Cette part de 90% se réfère à l'ensemble de la population suisse. Toutefois, il n'est pas possible de disposer de données régionales. Ainsi, le SAB demande que la Poste transmette des informations pour les différentes régions de Suisse. Cette revendication s'appuie sur le dernier rapport de l'autorité de régulation de la Poste, PostCom, qui critique également le manque de transparence au niveau régional. Enfin, le SAB s'oppose à toute idée de libéralisation ou de privatisation du service universel.

Pour de plus amples informations :

- Laurent Favre, vice-président du SAB et Conseiller d'Etat NE, Tél. : 032 889 67 00
- Thomas Egger, directeur du SAB, Tél. : 031 382 10 10